



La présente modification 005 de la demande de proposition (DP) vise à répondre aux questions restantes de l'industrie découlant de la visite des lieux du 7 février 2023.

Question n° 26

Pour que les deux systèmes fonctionnent en parallèle, nous devons installer un nouveau câblage de communication. Peut-on l'installer à l'air libre ou faut-il prévoir des conduits?

Réponse n° 26

Pour un branchement temporaire qui sera retiré une fois que l'entrepreneur aura installé le nouveau système, nous aimerions avoir des détails sur la façon dont cela se produirait. Sur la base des questions de l'entrepreneur, il semblerait que le raccordement temporaire ne soit pas destiné à passer par un conduit pour nous faire économiser à nous et à l'entrepreneur les coûts. Le contrat est clair, mais du point de vue de la sécurité, il serait avantageux que leur proposition décrive le plan d'action recommandé, car la solution proposée pourrait apporter une sécurité supplémentaire. Comme ils évaluent cela pour la proposition, il est dans leur intérêt de décrire leur plan dans leur soumission ainsi que le coût.

Les questions suivantes ont été reçues à la suite des questions et réponses de la modification 003 :

Question n° 3

Si nous ne pouvons pas réutiliser les conduits existants, les conduits supplémentaires seront-ils fournis par d'autres ou à la charge du soumissionnaire?

Réponse n° 3

Du nouveau câblage doit être utilisé dans le conduit existant. On ne s'attend pas à ce que les soumissionnaires réutilisent le conduit existant s'il est jugé inadéquat.

Question : Si le conduit est jugé inapproprié, le câblage existant peut-il être utilisé s'il est testé et trouvé adapté à l'utilisation ?

Réponse : Oui, le câblage peut être réutilisé s'il est jugé approprié, mais il doit être entièrement contenu dans le conduit et ne pas avoir d'extrémités exposées. Si les conduits sont jugés inappropriés, ces sections devront être modifiées.

Question n° 23

Veillez confirmer si le câblage doit être retiré et remplacé.

Il ne sera pas possible de garder le système existant actif pendant l'installation du nouveau système, car il n'y a pas de place dans le conduit existant pour ajouter des câbles.

Réponse n° 23

Non, il n'est pas nécessaire de retirer le câblage existant. Du nouveau câblage doit être utilisé dans le conduit existant. On ne s'attend pas à ce que les soumissionnaires réutilisent le conduit existant s'il est jugé inadéquat.

Question Si nous ne pouvons pas utiliser le conduit existant pour tirer un nouveau câblage, pouvons-nous utiliser le câblage existant s'il est jugé acceptable ?

Réponse : Oui, le câblage peut être réutilisé s'il est jugé approprié, mais il doit être entièrement contenu dans le conduit et ne pas avoir d'extrémités exposées. Si les conduits sont jugés inappropriés, ces sections devront être modifiées.

Réponse n° 30

Il n'y a aucune faiblesse connue dans le matériel ou le câblage existant. Le point d'entrée de l'ASFC à Prescott utilise actuellement le système de contrôle d'accès Facility Commander® Wnx qui a été déclaré en fin de vie (composantes matérielles à partir de décembre 2019 et logiciel à partir de décembre 2020) et a dû être entièrement remplacé.



Question : Puisqu'il n'y a pas de défauts avec le câblage existant, peut-il être réutilisé s'il est jugé acceptable pour le nouveau système ? Cela réduirait les déchets inutiles, économiserait des coûts de main-d'œuvre considérables et des temps d'arrêt du système pendant la migration du système.

Réponse : Oui, le câblage peut être réutilisé s'il est jugé approprié, mais il doit être entièrement contenu dans le conduit et ne pas avoir d'extrémités exposées. Si les conduits sont jugés inappropriés, ces sections devront être modifiées.

Question n° 36

Question : Au point 4.2.1.1 et par rapport au remplacement de l'équipement de contrôle d'accès existant, les blocs d'alimentation des contrôles d'accès doivent-ils être remplacés?

Réponse n° 36

Oui, les blocs d'alimentations des contrôles d'accès devront être remplacés. Sept (7) cartes de contrôle principales qui seront installées dans trois bâtiments sur le site, devront être entièrement compatibles avec le logiciel du système de contrôle d'accès et quatorze (14) batteries de secours 12 V, 7 Ah seront compatibles avec sept cartes de contrôle.

Question : Pouvez-vous, s'il vous plaît, indiquer le fabricant actuel, le modèle et les exigences d'alimentation des blocs d'alimentation ?

Réponse : Les cartes sont des infographies. Le système ACU XL plus fonctionne sous 26 Vdc 8 ampères.

*****TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.*****